

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Policier.ère municipale.e Brigade de soirée

DÉFINITION DU POSTE

Cadre d'emploi : Agent de police municipale

Type d'emploi : Poste permanent à temps complet

POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

Direction : Police municipale

Sous la responsabilité hiérarchique directe : Direction de la Police municipale

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION

Rémunération selon conditions statutaires
Recrutement par voie statutaire

CONDITIONS D'EXERCICE

Modalités d'organisation du travail

Déplacements constants sur la commune,
Travail administratif en bureau au poste de police/accueil du public,
Présence par tous temps à l'extérieur,
Respect du code de déontologie,
Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation,
Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation.

Horaires : de 16h00 à 02h00

AVANTAGES (*sous conditions)

- Prime annuelle
- Prime spécifique 20%
- IAT
- Participation employeur aux frais de transport et mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S. *

CONTEXTE ET/OU MISSIONS PRINCIPALES

Les missions de la police municipale (PM) sont inscrites dans le code des collectivités territoriales. Elle doit assurer le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques. Or, la sécurité d'une ville se prévient et la PM est d'abord une police de prévention.

Aussi, pour être efficace, une police municipale doit être une police de proximité. La lutte contre la délinquance fait ainsi partie de ses missions : repérer les infractions au code de la route, aux arrêtés du maire, au code de l'environnement (dépôt des déchets), au code rural, ...

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Application des arrêtés de police du maire
- Surveillance générale de la voie publique
- Police de la circulation, du stationnement et des marchés
- Collaboration aux actions de contrôle routier menées conjointement avec la police nationale
- Exécution des missions de proximité et d'îlotage
- Opération de sécurité aux abords des établissements scolaires
- Garant de la prévention et sécurité des personnes et des biens
- Encadrement des manifestations publiques et des festivités locales
- Assistance à la police nationale, aux sapeurs-pompiers

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Police.ère municipal.e Brigade de soirée

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire
Application des pouvoirs de police du Maire
Armement : B1°PSA 9mm, B8°, B3° éventuellement, D2°
Port du gilet pare-balle obligatoire
La police municipale est dotée d'un CSU
Possibilité de pratiquer une activité physique 2h/semaine

RELATIONS

Relations internes

- Tous les services municipaux

Relations externes

- La population et ses représentants, les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux et les services de la Police Nationale, du Procureur de la République

PROFIL

Lauréat du concours de gardien brigadier de Police municipale ou titulaire

Bonne maîtrise du terrain

Expérience équivalente d'au moins 2 ans souhaitée

Permis B obligatoire

Connaissances

Maîtrise de l'outil informatique et qualités rédactionnelles exigées

Connaissance du Code de la route et des décrets d'application

Savoir - faire et Savoir - être

Formations statutaires obligatoires à jour, dont FIA et FCO

Tenue et comportements exemplaires

Savoir faire preuve de discernement et de maîtrise dans les situations d'urgence

Bonne condition physique; Très grande disponibilité